Litiges et médiation

La Maison de la justice et du droit propose une justice de proximité, pour rapprocher la justice du citoyen et facilite le règlement à l'amiable des conflits et litiges.

Conciliateur de justice

Il favorise le règlement à l'amiable de conflits d'ordre privé :

- Troubles du voisinage
- Conflit entre un propriétaire et un locataire
- Problème de mitoyenneté
- Malfaçons
- Conflit opposant un consommateur et un professionnel
- Difficulté de recouvrement d'une somme d'argent
- Exécution des contrats, etc.

Délégué du défenseur des droits

Il reçoit toute personne ou entreprise en litige avec une administration :

- État
- Collectivité locale
- CAF
- Impôts, etc.

Programme des permanences

	Lundi	Mardi	Mercredi	J
Matin		Conciliateur de justice : 9h – 12h	Délégué du défenseur des droit : 9h30 – 12h le 1er et 3e mercredi du mois	
Après-midi			Délégué du défenseur des droit : 13h30 – 15h le 1er et 3e mercredi du mois	

Les permanences sont accessibles uniquement sur rendez-vous.

Contact

Maison de la justice et du droit

76, rue Victor Hugo
93150 Le Blanc-Mesnil
France
01 45 91 93 50
Courriel

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Mardi
14:00–17:30
Mercredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Jeudi
09:00–12:30, 14:00–17:30

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Mardi
09:00–12:15, 13:30–19:45
Mercredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Jeudi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Vendredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Samedi

Vendredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Samedi
09:00–11:45
Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Fermé
Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le formulaire en ligne.